

Je me mobilise pour aider les mamans en difficulté !

- 45 € = 1 journée d'accueil
- 90 € = 2 journées
- 135 € = 3 journées
- Autre : €

Comment donner ?

Par chèque à l'ordre de « La Maison de Tom Pouce »

ou

Par carte bancaire : www.lamaisondetompouce.com/faire-un-don/

Si je donne par chèque, voici mes coordonnées :

Mlle Mme M. M et Mme

Nom : _____

Prénom : _____

N° et Voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Votre contact :
Marie TOZER

communication@lamaisondetompouce.com
07 82 95 04 09

Pour tout don, un reçu fiscal vous sera adressé.

Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu :

- 75% du montant de votre don (dans la limite de 1 000 €),
- 66% au-delà (jusqu'à 20% de votre revenu imposable).

Pour les entreprises :

- 60 % à déduire de l'Impôt sur les Sociétés (dans la limite de 0,5 % du CA)

*Vos données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier de donateurs, de vous adresser nos lettres d'information, et d'assurer le traitement administratif de votre don. **En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à un tiers.** Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du contact indiqué ci-dessus.*

